

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Agence du revenu du Québec

Volume 2 no 6 - 9 mai 2017

Négociation de l'Agence du revenu du Québec

LE POINT SUR LA NÉGOCIATION EN COURS

Le 26 avril 2017, les discussions se sont poursuivies entre les parties au sujet de la liste des dispositions non réglées déposée le 12 avril dernier. Rappelons que cette liste exclut toutes dispositions ayant une incidence financière.

Force est de constater que nous sommes loin d'une entente avec l'employeur au sujet des clauses dites normatives, et ce, malgré la dizaine de clauses sur lesquelles l'employeur se dit ouvert à la discussion.

La prochaine rencontre aura lieu le 10 mai prochain et nous espérons un retour positif de l'employeur sur les propositions que nous lui avons présentées.

Pendant ce temps, nous avons poursuivi nos démarches dans le dossier de la classification. En effet, malgré le court délai que nous nous étions fixé, les professionnelles et professionnels de Revenu Québec ont signé en grand nombre la pétition que nous leur avons soumise. Merci de nous avoir appuyés en aussi grand nombre dans cette démarche.

Cette pétition dénonce la structure de rémunération proposée dans l'exercice de classification par Revenu Québec qui comporte une augmentation de 1,75 % de la masse salariale. Il est temps que l'employeur donne suite aux engagements pris lors de la création de l'Agence et reconnaisse le travail et la valeur de ses professionnelles et professionnels.

Votre comité de négociation,

Christian Thériault, porte-parole
Bruno Jean
Martine Lefavre
Martin Pinault
Yves Morin